

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 30.06.2022

Version 01

Page 1 / 11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Coltogum® Silikon Reparatur
UFI: C3WT-Y259-X20R-1KM8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Matière d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Allchemet AG
Werkstrasse 4
6020 Emmenbrücke / SUISSE
Téléphone +41 (0) 848 00 00 88
Site internet www.allchemet.ch
E-mail info@allchemet.ch

Secteur informatif

Informations techniques Technik +41 (0)41 209 65 00 / info@allchemet.ch
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif 145 (24h) oder +41 44 251 51 51 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence Aucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient: 3-Aminopropyltriéthoxysilane. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé Le contact avec l'humidité libère des Ethanol.

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 30.06.2022

Version 01

Page 2 / 11

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
4,5 - <5	3-aminopropyl (méthyl) silsesquioxanes, éthoxy- terminé CAS: 128446-60-6, EINECS/ELINCS: Polymer GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319
4,5 - <5	Distillats légers (pétrole), hydrotraités CAS: 64742-47-8, EINECS/ELINCS: 265-149-8, EU-INDEX: 649-422-00-2, Reg.No.: 01-2119485032-45-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304 - - EUH066
0,1 - 1	3-Aminopropyltriéthoxysilane CAS: 919-30-2, EINECS/ELINCS: 213-048-4, EU-INDEX: 612-108-00-0 GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1: H317

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures non brûlés
Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 30.06.2022

Version 01

Page 3 / 11

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Absorber les résidus avec un produit liant les liquides (p. ex. sable, sciure, liant universel, diatomite).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Stocker au frais. Stocker au sec.
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

Classe de stockage 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédant une valeur limite d'exposition (CH)

Substance
Distillats légers (pétrole), hydrotraités
CAS: 64742-47-8, EINECS/ELINCS: 265-149-8, EU-INDEX: 649-422-00-2, Reg-No.: 01-2119485032-45-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m ³ , OSHA
Éthanol
CAS: 64-17-5, EINECS/ELINCS: 200-578-6, EU-INDEX: 603-002-00-5, Reg-No.: 01-2119457610-43-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 500 ppm, 960 mg/m ³ , 4x, SS:C, INRS, NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1000 ppm, 1920 mg/m ³

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 30.06.2022

Version 01

Page 4 / 11

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	lunettes de protection (EN 166:2001)
Protection des mains	>0,7 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
Protection corporelle	Vêtement de protection (EN 340)
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. Filtre à combinaison multiple ABEK. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Non
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	variable
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d'éclair [°C]	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm³]	1,02 Non déterminé
Densité relative	1,02 - 1,03 Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	800000 mPas (23°C)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	> 400
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 30.06.2022

Version 01

Page 5 / 11

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.
Réagit au contact de l'eau.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7
Le contact avec l'humidité.
Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ethanol.
En cas de température élevée (150-180°C) après modeste (décomposition) les produits peuvent occure:
Formaldéhyde.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 30.06.2022

Version 01

Page 6 / 11

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg bw
Substance
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-47-8
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg bw
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
LD50, oral, Rat (femelle), 1490 mg/kg (EPA)

Toxicité dermale aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-47-8
LD50, dermique, lapin, >2000 mg/kg bw
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
LD50, dermique, lapin, 4076 mg/kg (EPA)

Toxicité aiguë par inhalation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-47-8
LC50, inhalatoire, rat, 5,28 mg/L, 4h
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
LC50, inhalatoire, rat, < 0,144 mg/l/6h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-47-8
NOAEL, dermique, rat, 495 mg/kg bw/day
NOAEL, oral, rat, 750 mg/kg bw/day
NOAEC, inhalatoire, rat, 1000 mg/m ³
LOAEL, dermique, rat, 1 mg/cm ²

Mutagenèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Toxicité sur la reproduction Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-47-8
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day, fertility,

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 30.06.2022

Version 01

Page 7 / 11

Cancérogénèse	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
Autres informations	Aucun

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Distillats légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-47-8
EL50, (24h), Algae, 1 - 3 mg/L
EL50, (48h), Algae, 1 - 3 mg/L
EL50, (72h), Algae, 1 - 3 mg/L
EL50, (21d), Invertebrates, 810 - 890 µg/L
EL50, (48h), Invertebrates, 1,4 mg/L
EL50, (24h), Invertebrates, 4,6 mg/L
LL50, (24h), poisson, 2 - 17 mg/L
LL50, (48h), poisson, 2 - 5 mg/L
LL50, (72h), poisson, 2 - 5 mg/L
LL50, (96h), poisson, 2 - 5 mg/L
3-Aminopropyltriéthoxysilane, CAS: 919-30-2
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 1000 mg/l (OECD TG 201)
EC50, (48h), Daphnia magna, 331 mg/l (OECD TG 202)
LC0, (96h), Brachidanio rerio, > 934 mg/l (OECD TG 203)
NOEC, (72h), Scenedesmus subspicatus, 1,3 mg/l (OECD TG 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 30.06.2022

Version 01

Page 8 / 11

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets
(recommandé) 080410

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets
(recommandé) 150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 30.06.2022

Version 01

Page 9 / 11

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (CH): Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols

- VeVa Code 080410

- VOC-part [%] <5,0 % (51 g/L)

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM): Non applicable

- Observer les restrictions d'emploi Aucun

- VOC (2010/75/CE) <5 %

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 30.06.2022

Version 01

Page 10 / 11

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 EL50 = Median effective loading
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 EmS = Emergency Schedules
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 IVIS = In vitro irritation score
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 LL50 = Median lethal loading
 LQ = Limited Quantities
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Méthode de classification**

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.07.2022, Révision 30.06.2022

Version 01

Page 11 / 11

Positions modifiées

SECTION 3 ajouté: Distillats légers (pétrole), hydrotraités

SECTION 3 supprimé: Hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <0,03 %

SECTION 2 ajouté: Le contact avec l'humidité libère des Ethanol.

SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 2 ajouté: D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 4 ajouté: Réactions allergiques

SECTION 5 ajouté: risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures non brûlés

SECTION 8 ajouté: En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

SECTION 8 ajouté: Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

SECTION 9 ajouté: liquide

SECTION 9 supprimé: pâteux

SECTION 11 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Copyright: Chemiebüro®